



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-12-2014-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 Décembre 2014

Le douze décembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

Pouvoirs : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : Mme Marie-Christine BAZIARD

OBJET : SUSPENSION DU LOYER ESPRIT PELOTE

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la salle de restaurant d'Esprit Pelote vont être effectués en Janvier et Février 2015.

Durant ces deux mois, Esprit Pelote ne générera pas ou très peu d'activité commerciale et cela entraînera une perte d'exploitation.

Par conséquent, le gérant nous demande une suspension de loyer pendant la durée des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de suspendre le loyer d'Esprit Pelote pendant la durée des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente au locataire et à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ